



COMPTE-RENDU - Séance du Conseil Municipal - 27 novembre 2021

Présents : D. MARCETEAU, C. GROS, M.P. NICOT, V. MONDARY, E. SOL EVRARD, J.C. GRANET, L. PIVETEAU (arrivé à 10h), H. SEEGER, E. MICHIELS, Y. DELOMPRE, P. MARCETEAU.

Excusés : C. De RIVASSON, Y. DUGAS, S. ARCHAMBAULT. *Pouvoirs* donnés à C. GROS par C. DE RIVASSON et à E. SOL EVRARD par S. ARCHAMBAULT

Secrétaire de séance : V. MONDARY

1. Approbation du pv de la séance précédente

Le pv est adopté. JC GRANET, absent lors de cette séance s'abstient.

2. Renouvellement contrats d'assurance statutaire du personnel

Proposition est faite par Mme le Maire de renouveler les contrats d'assurance CNP Assurances via le Centre de Gestion pour CNRACL et IRCANTEC. Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

3. Renouvellement contrats d'adhésion CDAS et CNAS :

Proposition est faite par Mme le Maire de renouveler les contrats d'adhésion pour un coût de 1,30 % de la masse salariale de l'année et 26 euros par agent et 150 euros par agent adhérent retraité qui en a fait la demande. Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

4. Décision modificative budget

Les crédits ouverts par le budget primitif au chapitre 20 (comptes 2041582 et 2088) en investissement sont insuffisants (imputation imposée par Trésorerie non prévue).

Chapitre	Compte	Désignation	Crédit ouvert avant DM	DM	Crédit ouvert après DM
20	2041582	Fonds de concours gendarmerie		+ 6459.26	6459.26
20	2088	Immobilisations	1905	+ 22.16	1927,16
	<i>Total chapitre 20</i>		<i>1905</i>	<i>+ 6481,42</i>	<i>8386.42</i>
21	21318	Autres bâtiments publics	207086.77	- 6481.42	200605.35

Il est proposé d'autoriser Mme le maire à apporter au budget primitif ces ouvertures de crédits équilibrées et à signer les actes correspondants. Proposition acceptée par le Conseil à l'unanimité.

5. Financement de travaux

- *Pose des sculptures* : le devis pour la pose des sculptures offertes par JP DELUCHE, via sa fondation est de 1250 euros. Autorisation donnée à l'unanimité pour cette dépense par le Conseil.

- *Raccordement à l'eau d'un administré* : Il n'y a pas de réseau d'eau potable appartenant à la commune et géré par la RDE sur ce secteur nord. Le syndicat des eaux Vienne Briance Gorre effectue, sur la commune de Pensol des travaux d'extension de réseau, à proximité immédiate de la parcelle de cet administré. Il est proposé, lors de ce raccordement, la prise en charge des travaux sur la voie publique, (traversée de la RD) par la collectivité, le branchement restant, conformément à la loi, à la charge de l'administré. Proposition acceptée par le Conseil à l'unanimité.
- *Complément de mobilier pour le secrétariat* : le devis de 1656 euros est validé par le Conseil.
- *Projet Salle des Fêtes* : au vu du montant d'un devis pour un relevé topographique (3600 euros) un deuxième devis sera demandé.

6. Sapins de Noel

Il est proposé l'arrêt de la distribution des petits sapins (source de désordres). Proposition acceptée par le Conseil à l'unanimité.

7. Rosiers

Ces rosiers (une quarantaine) sont offerts à la commune. Il est proposé de réfléchir à un partenariat, Commune, CNPV et l'association « Miallet a la Main Verte » : creusement, plantation, entretien des plantes. Il serait intéressant de profiter de cet évènement pour lancer une dynamique avec élus, habitants, associations sur l'embellissement de notre village. Une réunion est prévue. E. SOL-EVRARD sera l'élue référente.

8. Délégation de signature service urbanisme

La commune a déjà délibéré sur la délégation de signature au responsable du service ADS CCPL, M. Philippe LAGORCE; il est proposé, en cas d'absence de ce dernier d'étendre cette délégation à Mme Laetitia BUISSON et à M. Jérôme COLMAIRE, ses collègues instructeurs. D'autre part, il est proposé, dans la mesure où toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme, d'autoriser uniquement le guichet : [https //atd24.geosphere.fr/guichet-unique](https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique). Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

9. Atelier Hors les Murs

Depuis 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accueille tous les ans une promotion d'étudiants sur le territoire, pour des ateliers qualifiés « Hors les Murs ». Ces derniers mobilisent des équipes d'étudiants de Master 1 ou 2, de disciplines et Universités variant d'une année sur l'autre, afin d'élaborer avec le territoire des prospectives d'aménagements et de développement de la commune.

En 2020-2021, le Parc a travaillé avec une équipe universitaire composée de deux filières : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine et l'Université de Paris, UFR Géographie Histoire Économie Sociétés. L'équipe a associée des enseignants-chercheurs et praticiens qui ont encadré un groupe d'étudiants en Master 2 à UP et en Master 1 et 2 à l'ENSAPVS.

Ces équipes universitaires ont travaillé en mars 2021 sur Miallet. Dans le cadre d'une prospective territoriale, il est intéressant de continuer ces réflexions. Aussi, la commune souhaite accueillir de nouveaux ateliers Hors Les Murs en 2022, avec les mêmes équipes universitaires et l'accompagnement du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

L'accompagnement du Parc naturel régional est à la fois technique, la chargée de mission Muriel LEHERECY travaillant en amont avec les enseignants, disposant de temps pour l'encadrement de l'atelier sur la commune et pouvant intervenir auprès des élus en cas de besoin, et aussi financier avec une prise en charge à hauteur de 5000 euros (hébergements, déplacements sur place) par la mission urbanisme du PNR.

Le reste à charge financière est réalisé par les Universités.

L'engagement de la commune demandé est le suivant :

- disponibilités des élus lors de la semaine de présence des étudiants,
- mise à disposition d'une salle de travail pour les étudiants, avec prises électriques et connexion internet si possible et coin café-thé.

Les dates de la venue à Miallet des étudiants : une semaine au 1er semestre 2022, lundi à vendredi.

Les thématiques de travail seront proposées en amont aux élus.

Le Conseil valide ce projet à l'unanimité

10. Redevance incitative

H SEEGERS et L PIVETEAU présentent ce point de discussion. Ils expliquent que la redevance incitative sera la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets, remplaçant ainsi la TEOM (impôt basé sur la valeur locative). Les objectifs de cette obligation légale sont de réduire la quantité de déchets et de maîtriser les coûts du service. Composée d'une part fixe, l'abonnement, et d'une part variable, cette redevance aura un impact financier non négligeable pour la plupart des administrés.

A ce jour, par manque d'informations précises de la part du SMD3 et consciente des contraintes évidentes notamment pour les personnes en perte d'autonomie ou sans véhicule, la Municipalité n'a pas délibéré sur l'abandon du service « porte à porte » pour opter pour le service « points d'apport volontaire ». Un groupe de travail a réfléchi sur les coûts annoncés maintenant (augmentation encore plus importante du coût du service « porte à porte » par rapport au point de collecte) et sur un avant-projet acceptable par le plus grand nombre d'implantations de points d'apport. Une réunion est prévue avec le SMD3. La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil.

11. Informations

- Projet de Laser Game en proximité du lac du barrage.
- Point sur les travaux d'adressage.
- Venue de Germinal PEIRO à MIALLET annoncée en décembre.
- Accueil nouveaux habitants : la réunion et le pot de bienvenue pourtant souhaitables risquent d'être reportés au vu du contexte sanitaire.

12. Questions diverses : sans